

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021**
 - 2.1 **Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec**
 - 2.2 **Webinaire sur les résidus médicamenteux dans les carcasses**
 - 2.3 **Diagnostic sur la compétitivité de la filière bœuf du Québec**
 - 2.4 **Projets de recherche et développement**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022**
 - 3.1 **Programme Veau POD**
 - 3.2 **Adaptation à la nouvelle réglementation sur le transport des animaux**
 - 3.3 **Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec**
 - 3.4 **Développement de nouveaux marchés pour les bovins de réforme**
4. **CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LE FONDS DES PRODUCTEURS DE BOVINS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

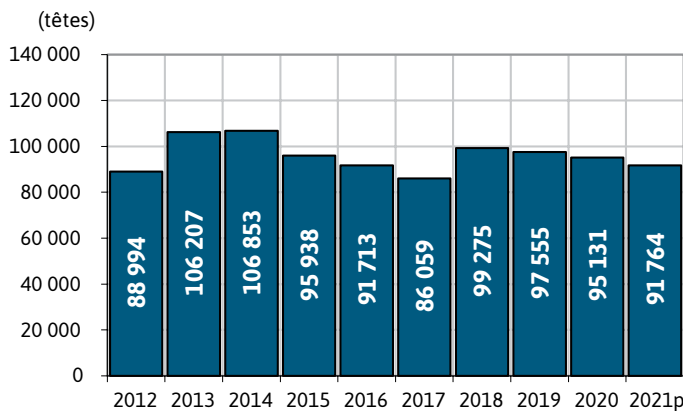


BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

1. ÉTAT DU MARCHÉ

En raison de la pandémie de COVID-19, l'année 2021 s'est déroulée dans un climat d'incertitude. La mise en place des mesures de distanciation physique et l'apparition d'éclosions dans certaines installations, comme en Ontario au début de 2021, ont eu des répercussions sur la filière bovine et ont nécessité des ajustements de la part des producteurs. Quant à la filière veau, bien qu'elle ait continué de subir les contrecoups des pertes de marchés causées par la pandémie, la situation semble se redresser. La forte demande de veaux laitiers dans la première moitié de l'année a eu un effet positif sur les prix.

Figure 1: Nombre de bovins du Québec réformés



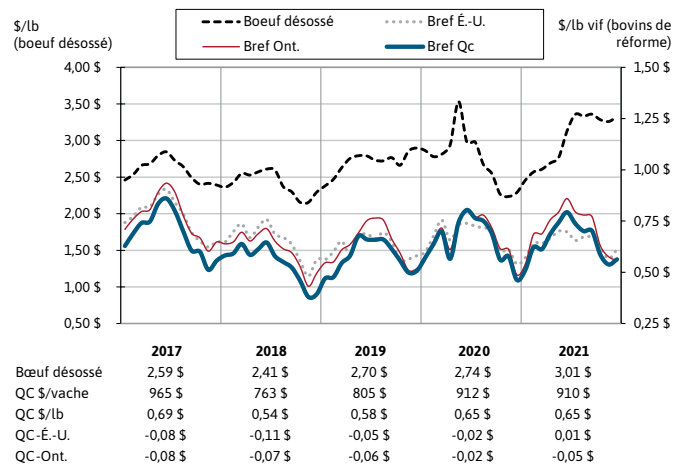
Source:
• PBQ: Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec

En moyenne, 1 765 bovins de réforme ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2021.

Pour 2021, le volume total annuel prévu de bovins de réforme mis en marché est de 91 764. Il s'agit d'une baisse de 3,5 % par rapport à celui de 2020.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 2: Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada

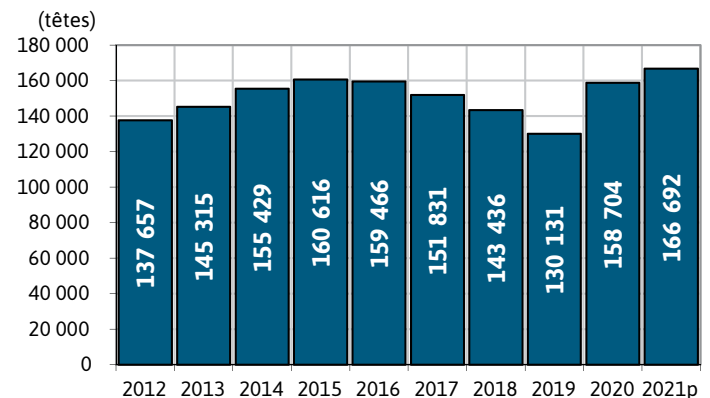


Sources:
• PBQ: Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, Bref Qc (\$/lb)
• PBQ: Revenus par tête pour un bovin de 1 400 lb vivant, Bref Qc (\$/tête)
• Canfax: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Bref Ont.
• USDA: Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, Bref É.-U.
• Canfax: Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Bœuf désossé

En 2021, le prix moyen des bovins de réforme a été stable par rapport à celui de l'année précédente en se maintenant à 0,65 \$/lb vif.

Le prix de référence moyen du bœuf désossé s'est situé à 3,01 \$/lb en 2021, comparativement à 2,74 \$ en 2020.

Figure 3: Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



Source:
• PBQ: Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec

En moyenne, 3 205 veaux laitiers ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2021.

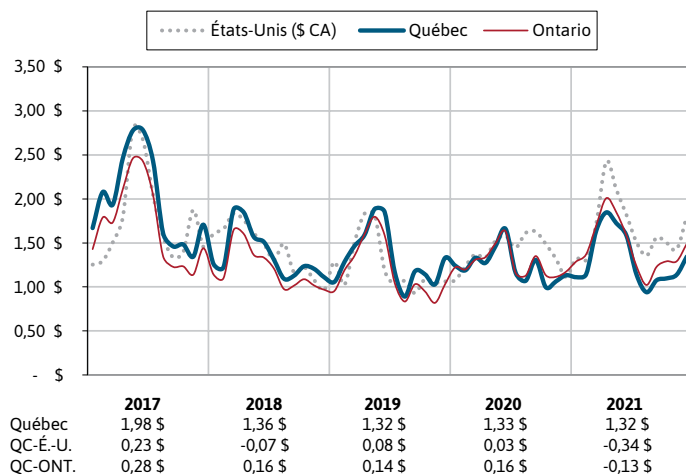
BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Pour 2021, le volume total annuel prévu de veaux laitiers mis en marché est de 166 692. Il s'agit d'une hausse de plus de 5 % par rapport à 2020.

La proportion de veaux laitiers issus d'un croisement avec de la semence de taureau de boucherie a atteint 42,5 % en 2021.

Ces données tiennent compte des veaux laitiers vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 4: Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis



Sources :
• PBQ: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec
• OCA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario
• USDA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, États-Unis

Le prix moyen des veaux laitiers a atteint un sommet de 1,75 \$/lb vif en avril 2021. Les veaux laitiers ont été commercialisés à un prix moyen annuel de 1,32 \$/lb vif, soit 0,01 \$/lb vif moins élevé par rapport à l'année précédente.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1 ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DE L'ENGRASSEMENT DE BOUVILLONS LAITIERS AU QUÉBEC

Suivant l'obtention d'une aide financière accordée dans le cadre du Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec, ce projet a débuté en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023. L'objectif du projet est d'évaluer la faisabilité et la rentabilité de l'élevage de bouvillons

laitiers dans le contexte québécois. Une analyse technico-économique sera réalisée à partir des données recueillies auprès d'entreprises au Québec où des veaux laitiers ont été engraisés en bouvillons. Les résultats seront révélés aux producteurs au moyen de capsules vidéo, de webinaires, de conférences et d'un guide.

2.2 WEBINAIRE SUR LES RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX DANS LES CARCASSES

Entrepris en 2020, ce projet s'est d'abord dirigé vers la production du cahier intitulé *Utilisation des médicaments vétérinaires: Indications autorisées et délais d'attente recommandés avant l'abattage des bovins au Canada et aux États-Unis*. Élaboré en collaboration avec l'Association des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec, ce cahier a pour rôle de :

- Simplifier l'accès aux informations nécessaires pour la gestion des résidus médicamenteux dans la viande;
- Favoriser l'utilisation judicieuse des médicaments, incluant les antibiotiques, en productions bovine et laitière;
- Assurer la production d'aliments procurant sécurité et satisfaction aux consommateurs.

Une copie papier du cahier peut être obtenue gratuitement auprès de l'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers à agencebrvl@upa.qc.ca ainsi qu'auprès des cliniques vétérinaires. La version électronique est également offerte sur le site Web des PBQ au lien suivant : <https://cutt.ly/medicamentsbr>.

La diffusion du webinaire sur les délais d'attente pour les médicaments vient mener le projet à terme en 2021. Ce webinaire a été réalisé à l'intention des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers afin de les renseigner sur les différentes homologations et spécifications des médicaments utilisés dans les troupeaux québécois. L'enregistrement de l'activité peut être visionné sur la chaîne YouTube des PBQ au lien suivant : <https://cutt.ly/videomedicamentsbr>.

2.3 DIAGNOSTIC SUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE BOEUF DU QUÉBEC

Financé à parts égales entre les secteurs bovin de réforme et veau laitier, veau d'embouche et bouvillon, ce projet a été réalisé par Groupe AGÉCO en vue d'établir un diagnostic sur la compétitivité de la filière bœuf du Québec. L'étude visait à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les marchés desservis en viande de bœuf par les acteurs de la filière bœuf du Québec et comment sont-ils approvisionnés ?
- Quelle est la compétitivité des acteurs de la filière viande de bœuf du Québec pour approvisionner ces marchés ?

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

- Quels sont les points critiques déterminant la compétitivité des divers acteurs de la filière viande de bœuf du Québec?
- Quelles sont les conditions à réunir pour voir se développer une filière viande de bœuf du Québec compétitive sur les marchés de la viande de bœuf?

Parmi les principaux éléments identifiés, il y a les suivants:

- Une consommation au détail axée fortement sur le bœuf haché et les cubes de viande;
- Une coordination de la filière qui ne permet pas de retour rapide et direct aux autres maillons précédents;
- Concernant la production, des coûts de négociation qui sont répétitifs et non optimisés en raison du nombre élevé de transactions effectuées sur le marché *spot* et des règles environnementales plus élevées au Québec;
- Concernant les abattoirs, il y a de nombreux paramètres où sont désavantagés les abattoirs québécois par rapport à leurs compétiteurs de plus grande envergure.

Les résultats de l'étude seront présentés pour consultation à un groupe de représentants et d'intervenants de la filière bœuf du Québec dans le courant de l'année.

2.4 PROJETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers appuie et réalise différents projets de recherche et développement. Voici la liste des projets complétés ou en cours de réalisation depuis 2020:

Titre du projet	Financement du Fonds R et D	Statut
Développement d'un indice de santé et de bien-être des veaux pré-sevrés dans les fermes laitières afin d'améliorer la productivité des troupeaux laitiers et la qualité des veaux laitiers en engraissement	23 183 \$	En cours
Améliorer la santé, le bien-être et la mise en marché des vaches de réforme en déterminant les facteurs d'impact et en développant des pratiques de régie simples pour la préparation de ces animaux à la ferme	20 000 \$	En cours
Évaluation et information sur les bénéfices de l'utilisation de semences de bovins de boucherie pour la production de veaux laitiers	20 000 \$	Complété
Étude qualitative auprès des grands donneurs d'ordre de l'agroalimentaire au Québec	3 200 \$	Complété
Alternative à l'alimentation lactée dans le transport Phase 1	15 000 \$	En cours
Étude sur le diagnostic de compétitivité de la filière bœuf québécoise	25 000 \$	En voie d'être complété
Webinaire sur la production de veaux laitiers biologiques	2 000 \$	Complété
Développement de programme Veau POD Phase 1 Caractérisation du programme veaux certifiés POD	15 000 \$	En cours
Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons laitiers au Québec	65 000 \$	En cours
Amélioration de la biosécurité dans le transport	25 000 \$	En voie d'être complété

L'ensemble de ces projets représente un investissement de 215 383 \$ pour le secteur bovin de réforme et veau laitier et permet la réalisation de projets dont la valeur totale s'élève à 1,6 M\$.

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

3.1 PROGRAMME VEAU POD

L'amélioration du bien-être, de la santé et de la qualité des veaux laitiers commercialisés dans les encans demeure une priorité du secteur et cela passe par la valorisation des bonnes pratiques de soins des veaux laitiers à la ferme laitière. En ce sens, un projet visant à établir les critères de développement d'un programme de certification des fermes laitières appliquant les meilleures pratiques en matière de soins des veaux laitiers a débuté en 2022. Le projet réalisé en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal s'est vu accorder une aide financière du Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec. L'objectif final du secteur est la mise en place d'une certification des entreprises laitières qui adoptent de bonnes pratiques afin d'assurer la valorisation des veaux issus de ces fermes lors de leur commercialisation dans les encans du Québec.

3.2 ADAPTATION À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE TRANSPORT DES ANIMAUX

Le comité de transport des PBQ, formé entre autres de représentants du secteur bovin de réforme et veau laitier, poursuit ses travaux sur l'adaptation de la filière à la nouvelle réglementation sur le transport du bétail. De nombreux enjeux et contraintes doivent être surmontés par les différents partenaires de la filière afin d'assurer le respect des nouvelles exigences.

Parmi les projets et actions du comité, notons la formation des transporteurs, des gestionnaires et employés d'encans, le développement d'un projet de recherche sur un aliment visant à remplacer l'alimentation lactée durant le transport et l'évaluation des modifications à apporter à la mise en marché actuelle des veaux laitiers.

3.3 ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DE L'ENGRASSEMENT DE BOUVILLONS LAITIERS AU QUÉBEC

Historiquement, les veaux Holstein sont vendus aux entreprises de veaux lourds. Avec la diminution de la demande par les éleveurs provenant de cette filière, le prix des veaux laitiers est beaucoup plus sensible aux fluctuations saisonnières. Cette nouvelle réalité du marché incite les producteurs laitiers à explorer de nouveaux marchés pour leurs veaux laitiers.

Le projet sur l'évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec a comme objectif de recueillir de l'information sur l'engraissement et sur les meilleures pratiques d'élevage et de rendre cette information disponible aux producteurs. Le développement d'une nouvelle filière pourrait permettre

de valoriser des veaux laitiers dans le marché du bœuf et de développer une expertise québécoise. Ce projet a débuté en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023. Il est financé par le Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

3.4 DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHÉS POUR LES BOVINS DE RÉFORME

L'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers continue de travailler au développement de nouveaux marchés à valeur ajoutée pour les bovins de réforme du Québec. Plusieurs discussions se poursuivent avec des entreprises tant au Québec qu'à l'extérieur de la province afin d'explorer d'éventuels partenariats.

4. CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LE FONDS DES PRODUCTEURS DE BOVINS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement (Fonds R et D) à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers finance des projets de recherche du secteur. Actuellement, les contributions spéciales pour la recherche et développement perçues lors de la vente des bovins de réforme sont réparties et versées au Fonds R et D de la manière suivante :

- Bovins de réforme de race de boucherie (vache-veau) :
 - Fonds R et D à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche.
- Bovins de réforme de race laitière :
 - Fonds R et D à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

Les comités de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et des veaux d'embouche recommandent de modifier le libellé du *Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement*. La modification proposée prévoit que toutes les contributions spéciales pour la recherche et développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie soient versées au Fonds R et D à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

Dans un souci d'équité entre les secteurs laitier et de boucherie, il serait assuré que les contributions spéciales pour la recherche et développement amassées soient liées à des projets se rapportant aux produits visés par ces contributions. Par exemple, les contributions spéciales pour la recherche et développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie serviront à financer des projets de recherche et développement pour les bovins de réforme.

Êtes-vous en accord avec la recommandation des comités de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et des veaux d'emboche de modifier le *Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement* afin que les contributions spéciales pour la recherche et développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie soient versées au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers?

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

